



ANALYSES ET SYNTHÈSES

 La situation des assureurs soumis à
Solvabilité II en France au premier semestre
2018

Sommaire

CHIFFRES CLÉS	5
1. ACTIVITÉ DES PRINCIPAUX ORGANISMES D'ASSURANCE AGRÉÉS EN FRANCE	6
1.1 Activité vie.....	6
1.2 Activité non-vie.....	9
1.3 Le risque catastrophes naturelles.....	10
1.4 Focus sur l'activité transfrontalière réalisée en France par les organismes des pays de l'Espace Économique Européen (EEE)	12
2. BILAN DES PRINCIPAUX ORGANISMES D'ASSURANCE AGRÉÉS EN FRANCE : COMPOSITION, PROVISIONS TECHNIQUES ET PLACEMENTS	15
2.1 Composition du bilan	15
2.2 Provisions techniques	16
2.3 Placements	17
3. SOLVABILITÉ DES PRINCIPAUX ORGANISMES D'ASSURANCE AGRÉÉS EN FRANCE : CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR) ET MINIMUM (MCR)	19
GLOSSAIRE	21
PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE	22
COMPLÉMENTS TECHNIQUES	23

Faits saillants

Après une année 2017 en demi-teinte, l'assurance vie retrouve son dynamisme en 2018.

La collecte d'assurance vie de l'année 2017 présentait une double particularité. D'une part, alors que le niveau de la collecte brute s'est maintenu, **à partir de la mi-2016 la composition a évolué sous l'effet d'un dynamisme des supports en unités de compte (UC) jamais observé auparavant et d'un recul concomitant des supports en euros.** D'autre part, **la collecte nette globale (euros + UC) 2017 a été la plus faible sur les cinq dernières années**, principalement en raison d'une nette progression des rachats sur les supports en euros.

En 2018, la collecte nette en assurance vie retrouve une tendance comparable à celle du 1^{er} semestre 2016, et en dépasse même le niveau sur les mois de septembre et octobre, grâce à une collecte brute plus forte et à une diminution des rachats par rapport à la même période de 2017. Toutefois, à la différence de 2016, le dynamisme de la collecte nette reste porté par les supports en UC. Les données des remises réglementaires Solvabilité 2 du 1^{er} semestre 2018 confirment la croissance soutenue du chiffre d'affaires de l'assurance vie, en hausse de 5,4% par rapport au 1^{er} semestre 2017.

Cette forte progression est principalement portée par les supports en UC (+8% entre les 1^{ers} semestres 2017 et 2018) et dans une moindre mesure par l'activité d'assurance avec participation aux bénéfiques regroupant les supports en euros et les produits de prévoyance (+5%).

La « Flat Tax¹ » de 30%, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 mais s'appliquant aux versements effectués à partir du 27/09/2017, ne semble donc pas avoir découragé les versements des ménages sur leurs contrats d'assurance vie. En effet, les évolutions de la fiscalité de l'assurance vie sont soit neutres soit plus avantageuses et lorsqu'elles sont moins favorables (au-delà de 8 ans), ne s'appliquent qu'à partir d'un niveau d'encours assez élevé². Par ailleurs, la mise en place de la « Flat Tax » n'a pas non plus été accompagnée d'une modification du mécanisme d'abattement fiscal spécifique à l'assurance vie, qu'il s'agisse de la fiscalité sur le revenu ou de la transmission.

L'activité non vie sur le 1^{er} semestre 2018 reste marquée par les événements climatiques et par la préparation du Brexit.

Si le chiffre d'affaires de l'assurance non vie progresse de 3,1% par rapport au 1^{er} semestre 2017, l'assurance non vie reste surtout marquée au 1^{er} semestre 2018 par une augmentation notable de la sinistralité (+5,1% par rapport au 1^{er} semestre 2017).

La hausse de la sinistralité est notable pour le risque catastrophes naturelles (+31% pour l'ensemble de la réassurance non vie acceptée et +75% pour les acceptations de réassurance liées à ce risque). Cette évolution est probablement en lien avec les règlements de sinistres relatifs aux événements climatiques de fin 2017 plus importants qu'initialement provisionnés et avec le provisionnement des assureurs et réassureurs en vue des sinistres climatiques connus ou anticipés pour la seconde moitié de 2018 (incendies en Grèce, sécheresses en Europe et aux États-Unis, inondations au Japon, ...).

L'activité non vie des organismes étrangers en France, réalisée grâce au passeport européen, a présenté un taux de croissance important entre 2016 et 2017³ (+8,8%). **La perspective du Brexit a pesé sur la composition des flux** : la part de marché des organismes situés au Royaume-Uni a ainsi notablement diminué passant de 47% à 36% des primes non vie collectées via le passeport européen (LPS-LE⁴). Les primes non vie collectées en France par des organismes britanniques passe ainsi de 4,5 milliards d'euros

¹ La « Flat Tax » de 30 % se décompose en un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% et des prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %.

² 150 000 euros d'encours d'assurance vie pour une personne seule et 300 000 euros pour un couple.

³ Données en provenance des superviseurs de l'EEE disponibles avec une année de décalage.

⁴ Cf. définition de la LPS-LE dans le Glossaire. Les données présentées ici actualisent celles de la section 4 du rapport [Les chiffres du marché français de l'assurance 2017](#).

en 2016 à 3,8 milliards d'euros en 2017.

Le secteur de l'assurance français demeure peu exposé à l'étranger

L'encours des placements des principaux organismes d'assurance français s'élève à 2 547 milliards d'euros en valeur de marché au 2^{ème} trimestre 2018, en hausse de 2,9% sur un an.

Fin juin 2018, **les placements des principaux organismes d'assurance sont majoritairement réalisés en France à hauteur de 63%**, les investissements à l'étranger se répartissant entre l'Union européenne (26%) et le reste du monde (11%). Le secteur de l'assurance français est notamment exposé sur l'Italie à hauteur de 45,9 milliards d'euros. Les titres italiens étaient porteurs de fortes plus-values-latentes (représentant 26% de la valeur de marché des investissements italiens fin 2017) avant les élections italiennes du 1^{er} semestre 2018. Si l'augmentation des *spreads* de taux d'intérêt les a sensiblement réduites, les plus-values latentes demeurent néanmoins confortables (20% à fin juin 2018).

La part des placements gérés par des fonds d'investissement a augmenté (28% des placements à fin juin 2018). Elle représente le deuxième poste d'investissement des assureurs, derrière les obligations souveraines et devant les obligations d'entreprise. Ces dernières ont en effet connu sur un an un tassement significatif, presque intégralement expliqué par la baisse des détentions d'obligations émises par des entreprises du secteur financier (-23 milliards d'euros).

La solvabilité des assureurs continue de se renforcer à la mi-2018

Les assureurs français présentent des niveaux de couverture du SCR élevés. En effet, la solvabilité des principaux organismes français connaît une forte progression au début de l'année 2018 avec un taux de couverture moyen s'établissant à 241 % (232 % au 1^{er} semestre 2017).

L'évolution positive du ratio de solvabilité moyen est principalement portée par les organismes vie qui voient leur taux de couverture augmenter de 12 points de pourcentage entre les premiers semestres 2017 et 2018 (228 % au 1^{er} semestre 2018).

En revanche, la baisse de l'actif net au 2^{ème} trimestre 2018 entraîne une réduction de la réserve de réconciliation pour les organismes non vie, et donc de leurs fonds propres. **Les organismes non vie présentent ainsi une légère diminution de leur taux de couverture moyen, passant de 275 % au premier semestre 2017 à 272 % au premier semestre 2018.**

Étude réalisée par la direction d'étude et d'analyse des risques de l'ACPR ⁵

⁵ Ont contribué à cette étude : Saïda Baddou, Stéphane Jarrigon, Gaëlle Capitaine et Anne-Gaëlle Zimmermann.

Chiffres clés



ACTIVITE VIE :
S1 2017-S1 2018



+5,4% de primes
acquises brutes



UC

+8% de primes acquises
brutes sur les supports en UC



**ACTIVITE
NON-VIE :**
S1 2017-S1 2018



+3,1% de primes
acquises brutes



+5,1% de charges
de sinistres

Ratio combiné net non-vie:



98,4% en non-vie
hors santé
(S1 2018)

**Activité Non-Vie réalisée en France via le
passeport européen (LPS-LE) en 2017:**



-11 pp de part de marché des
organismes britanniques (de 47% à
36% entre 2016 et 2017)



2 547 Mds € de placements

Placements :
au 30/06/2018



241 % de taux de couverture moyen du SCR

Solvabilité :
au 30/06/2018



272 %
en non-vie



228%
en vie

1. Activité des principaux organismes d'assurance agréés en France

Les tableaux et graphiques de cette section sont élaborés à partir des comptes sur base sociale remis à l'ACPR par les organismes d'assurance agréés en France et assujettis aux remises sur base trimestrielle.

1.1 Activité vie

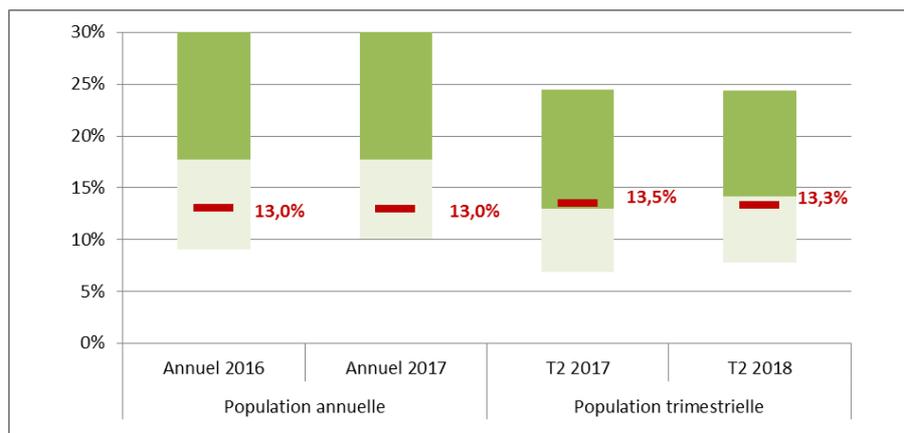
Tableau 1
Primes acquises en assurance vie,
en Mds€

	2016	2017	Taux de croissance 2017/2016	Taux de croissance S1 2018/S1 2017*
Activité vie	166,1	170,4	+2,5%	+5,4%
- dont affaires directes	149,0	149,2	+0,1%	+4,3%

*Estimation réalisée sur une population cylindrée à partir des données trimestrielles
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

Graphique 1
Taux de frais nets en assurance vie,
en pourcentage (%)



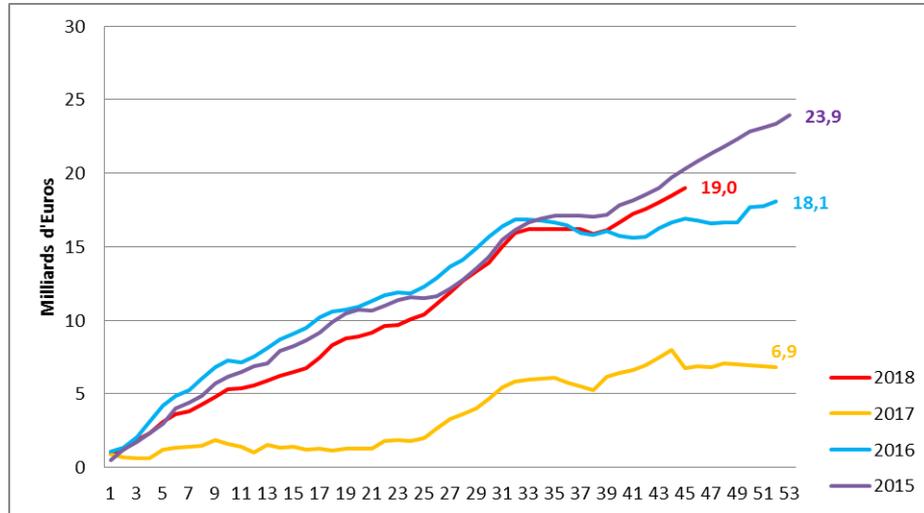
*Population trimestrielle cylindrée
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale
Note : Les frais de gestion de sinistres sont inclus dans les frais.

Source : ACPR

Encadré: Flux d'assurance vie 2018 (Hors catégories 3 et 6)

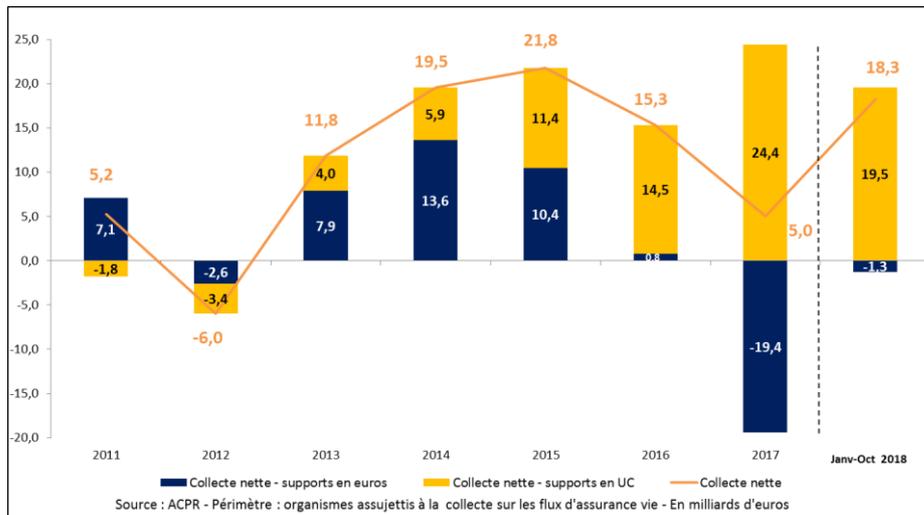
Graphique 2

**Évolution de la collecte nette sur tous les supports depuis le 1^{er} janvier
(y compris supports non rachetables)**



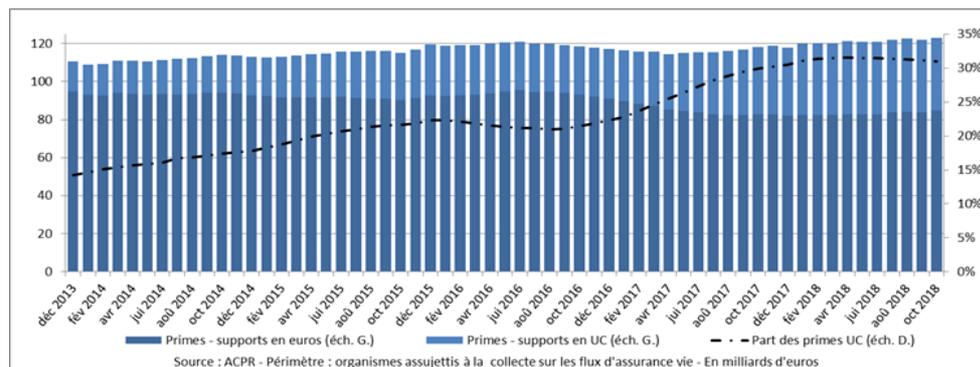
Graphique 3

Évolution de la collecte nette par type de supports rachetables

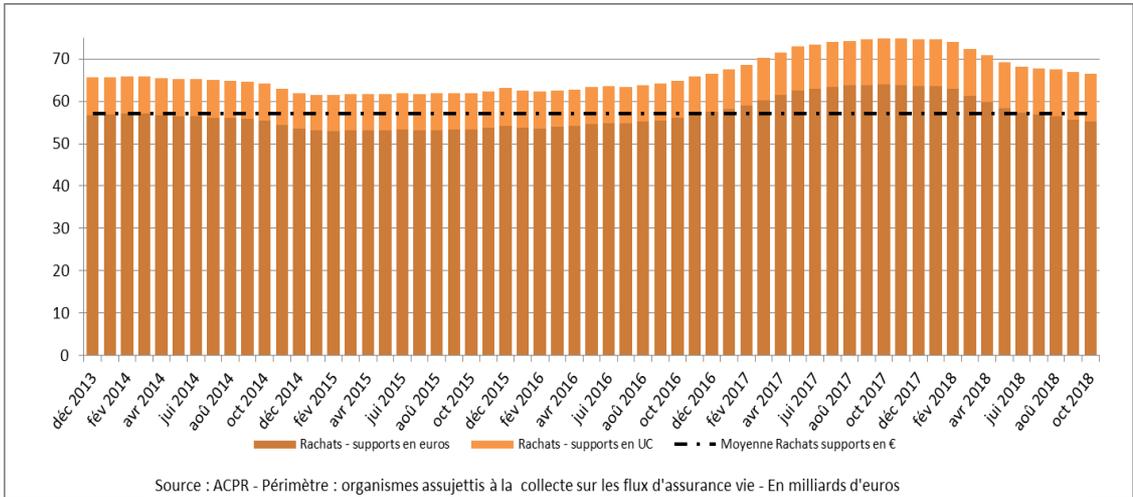


Graphique 4

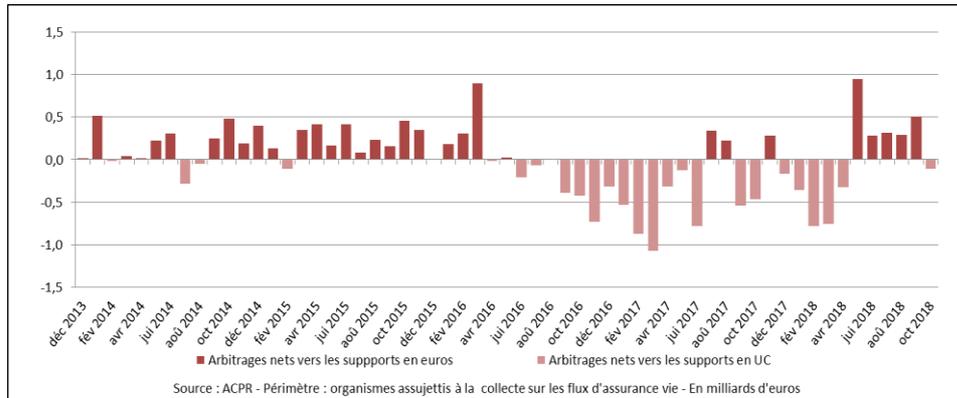
**Évolution de la collecte brute sur les supports rachetables,
sur 12 mois glissants**



Graphique 5
Évolution des rachats sur les supports rachetables,
sur 12 mois glissants



Graphique 6
Arbitrages entre les supports Euros et UC



Source : collecte réglementaire sur les flux d'assurance vie

1.2 Activité non-vie

Tableau 2
Primes acquises en assurance non-vie,
en Mds€

	2016	2017	Taux de croissance 2017/2016	Taux de croissance S1 2018/S1 2017*
Activité non vie	113,7	119,0	+4,6%	+3,1%
- dont affaires directes	88,4	89,7	+1,5%	+2,5%

*Estimation réalisée sur une population cylindrée à partir des données trimestrielles
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

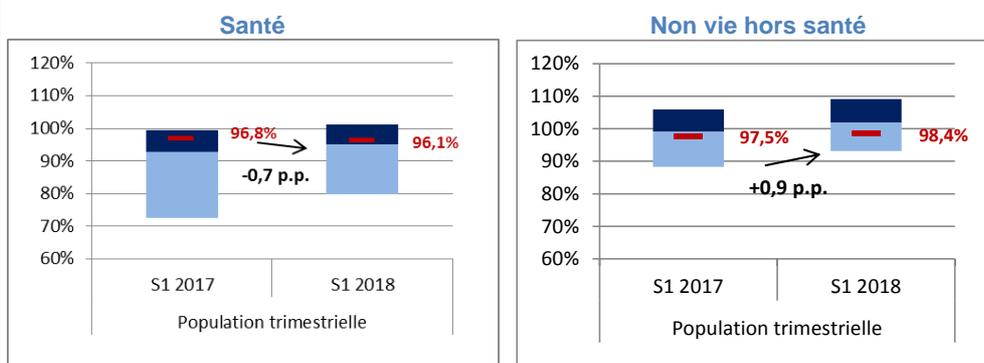
Tableau 3
Charge des sinistres,
en Mds€

	2016	2017	Taux de croissance 2017/2016	Taux de croissance S1 2018/S1 2017*
Activité non vie	75,1	79,4	+5,8%	+5,1%
- dont affaires directes	63,0	64,7	+2,8%	+0,3%

*Estimation réalisée sur une population cylindrée à partir des données trimestrielles
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

Graphique 7
Ratios combinés nets,
sur 2 trimestres en 2017 et 2018



*Population trimestrielle cylindrée
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

1.3 Le risque catastrophes naturelles

Tableau 4
Impact potentiel du risque catastrophes naturelles⁶ : évolution du poids des sinistres des lignes d'activité affectées dans les sinistres totaux

	Montants de charges des sinistres			Poids dans la charge totale des sinistres NVHS		
	S1 2017	S1 2018	Variation	S1 2017	S1 2018	Variation
Charge totale des sinistres non vie hors santé (NVHS)	17,73	19,30	8,9%	100%	100%	-
Affaires directes	14,66	14,95	1,9%	83%	77%	-5%
- dont autres assurances des véhicules à moteur	3,54	3,71	5%	20%	19%	-1%
- dont incendie/autres dommages aux biens	4,63	5,26	14%	26%	27%	1%
Acceptations en réassurance (proportionnelle et non proportionnelle)	3,06	4,36	42,1%	17%	23%	5%
- dont autres assurances des véhicules à moteur	0,16	0,28	76%	1%	1%	1%
- dont incendie/autres dommages aux biens	1,00	1,59	58%	6%	8%	3%
- dont Réassurance non proportionnelle : biens	0,08	0,30	296%	0%	2%	1%

*Population trimestrielle cylindrée

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

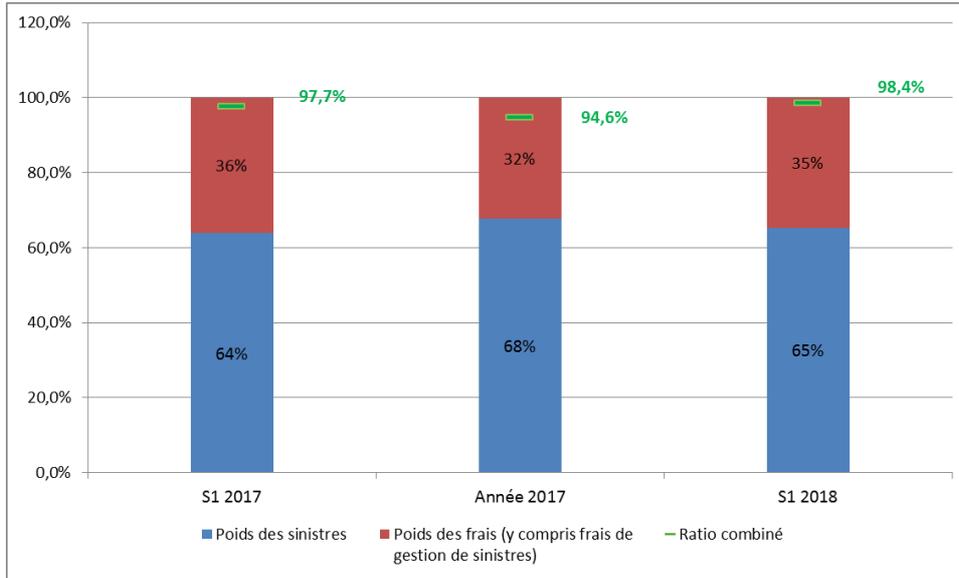
Source : ACPR

⁶ Les lignes d'activité Solvabilité 2 ne permettent pas d'isoler le risque catastrophes naturelles. Ce dernier est principalement affecté à plusieurs lignes d'activité :

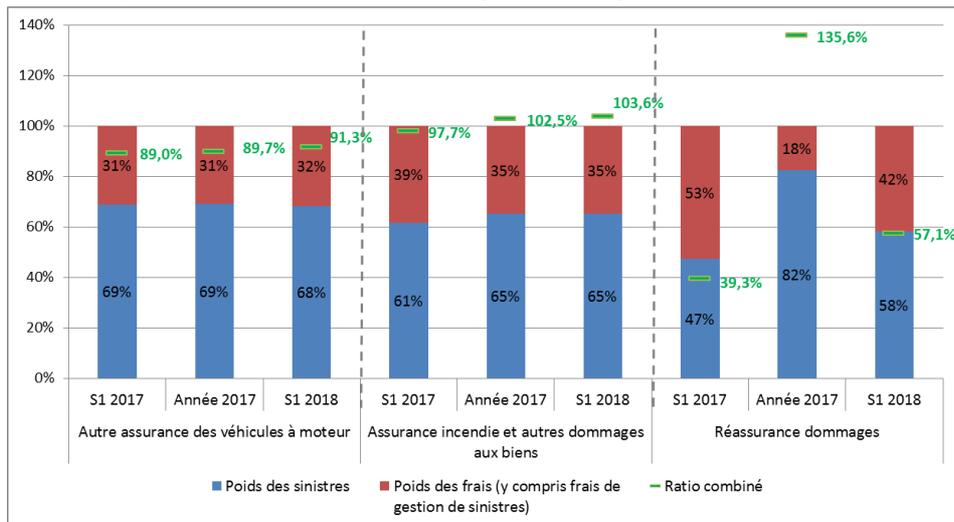
- Assurance incendie et autres dommages aux biens (y compris réassurance),
- Autre assurance des véhicules à moteur (y compris réassurance),

Graphique 8 Évolution de la structure du ratio combiné net

Non vie hors santé



Lignes d'activités relatives au risque catastrophes naturelles



*Population trimestrielle cylindrée

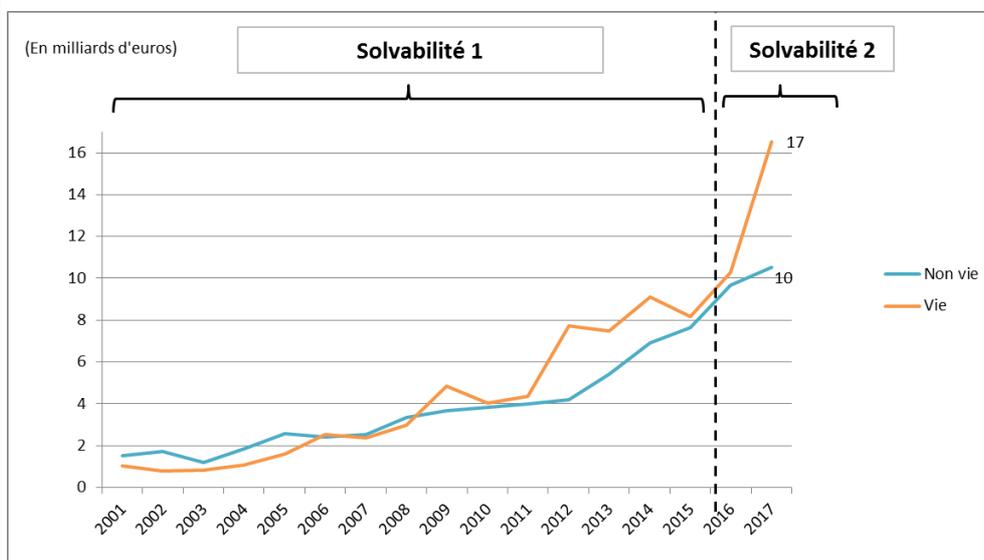
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Note de lecture : L'histogramme représente la contribution des sinistres et des frais (y compris frais de gestion de sinistres) au numérateur du ratio combiné. Les ratios combinés moyens sont représentés en vert. Exemple : Au 1^{er} semestre 2018, pour la non vie hors santé, les sinistres contribuent à hauteur de 65% au numérateur du ratio combiné (qui est de 98,4%), tandis que les frais contribuent à hauteur de 35%.

Source : ACPR

1.4 Focus sur l'activité transfrontalière réalisée en France par les organismes des pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

Graphique 9
Évolution des primes collectées en LPS-LE en France par des organismes d'assurance de l'EEE



*Données annuelles

Périmètre : organismes d'assurance agréés par l'Autorité Nationale Compétente pour exercer une activité sur le territoire français

Note : Les chiffres de la LPS-LE en assurance non vie en 2015 ont été mis à jour pour le Royaume-Uni et interpolés pour la Belgique faute de données fiables.

Source : Autorités Nationales Compétentes et EIOPA

Tableau 5
Primes collectées en LPS-LE en France en 2017 par type d'activité, en Mds€ et en pourcentage (%)

Ligne d'activité	Primes acquises (brutes de réassurance) par les organismes agréés en France	Dont:		Primes collectées en France par des organismes étrangers via LPS et succursales	Total des primes collectées en France	Part de l'activité LPS-LE étrangère dans l'activité domestique française en 2016
		Primes acquises (brutes de réassurance) par les organismes agréés en France et collectées sur le territoire français	Primes collectées en France par des organismes étrangers via LPS et succursales			
Assurance indexée et en unités de compte	40,58	38,68	8,52	47,20	18%	
Assurance incendie et autres dommages aux biens	22,08	20,53	2,92	23,44	12%	
Assurance avec participation aux bénéfices	89,08	88,70	3,53	92,23	4%	
Assurance de responsabilité civile générale	7,28	6,65	2,16	8,80	24%	
Réassurance vie	14,61	11,58	2,74	14,32	19%	
Assurance maritime, aérienne et transport	1,70	1,11	0,85	1,97	43%	
Assurance crédit et cautionnement	2,12	1,16	1,07	2,23	48%	

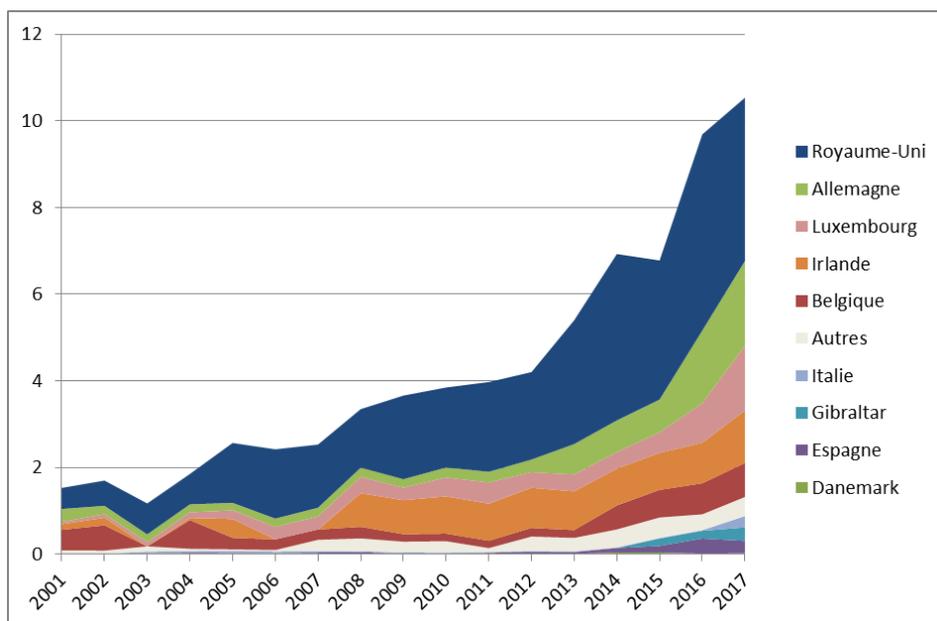
*Données annuelles

Périmètre : organismes d'assurance agréés par l'Autorité Nationale Compétente pour exercer une activité sur le territoire français

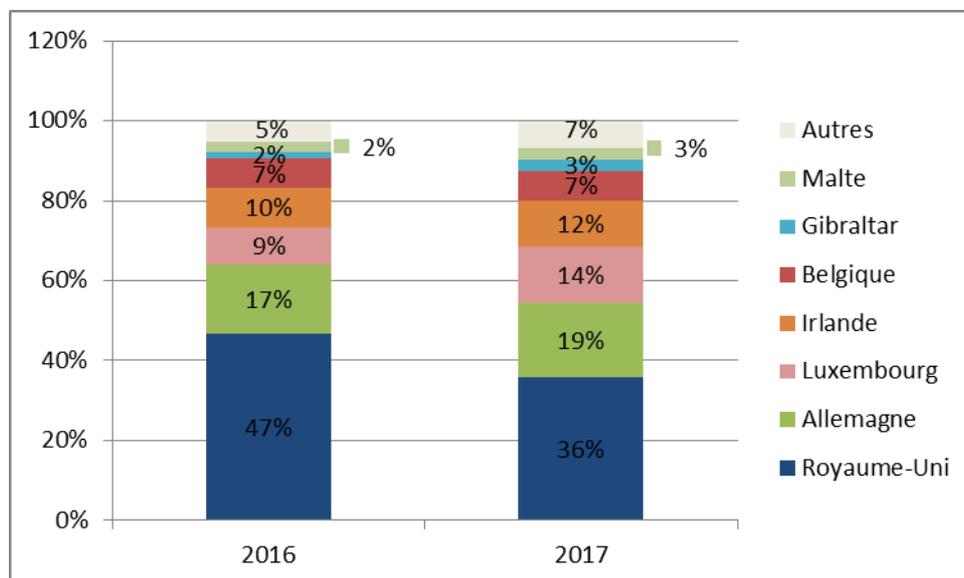
Note : Les chiffres de la LPS-LE en assurance non vie en 2015 ont été corrigés pour le Royaume-Uni et interpolés pour la Belgique faute de données fiables.

Source : Autorités Nationales Compétentes et EIOPA

Graphique 10
Évolution des primes non vie collectées en LPS-LE depuis 2001, selon le pays d'origine, en Mds€



Graphique 11
Parts de marché des principaux pays d'origine des primes non vie collectées en LPS-LE en 2016 et 2017 en pourcentage (%)



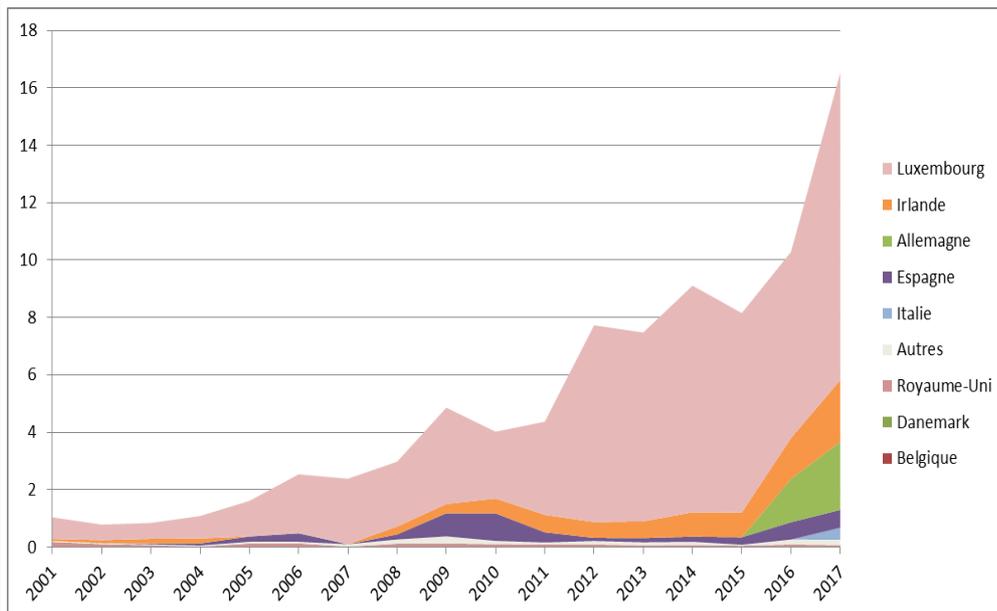
*Données annuelles

Périmètre : organismes d'assurance agréés par l'Autorité Nationale Compétente pour exercer une activité sur le territoire français

Note : Les chiffres de la LPS-LE en assurance non vie en 2015 ont été corrigés pour le Royaume-Uni et interpolés pour la Belgique faute de données fiables.

Source : Autorités Nationales Compétentes et EIOPA

Graphique 12
Évolution des primes vie collectées en LPS-LE depuis 2001, selon le pays
d'origine,
en Md€



*Données annuelles

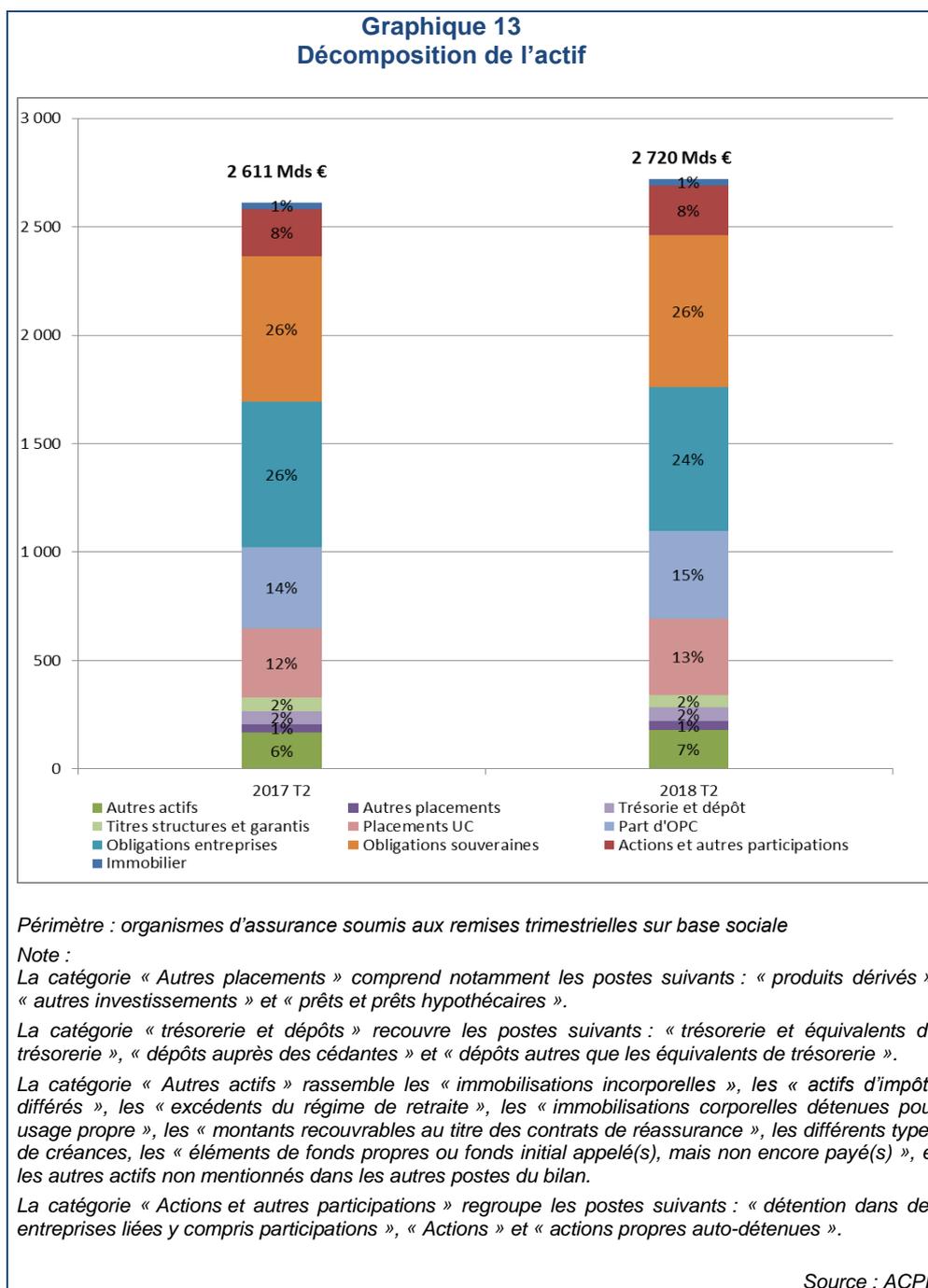
Périmètre : organismes d'assurance agréés par l'Autorité Nationale Compétente pour exercer une activité sur le territoire français

Note : Les chiffres de la LPS-LE en assurance non vie en 2015 ont été corrigés pour le Royaume-Uni et interpolés pour la Belgique faute de données fiables.

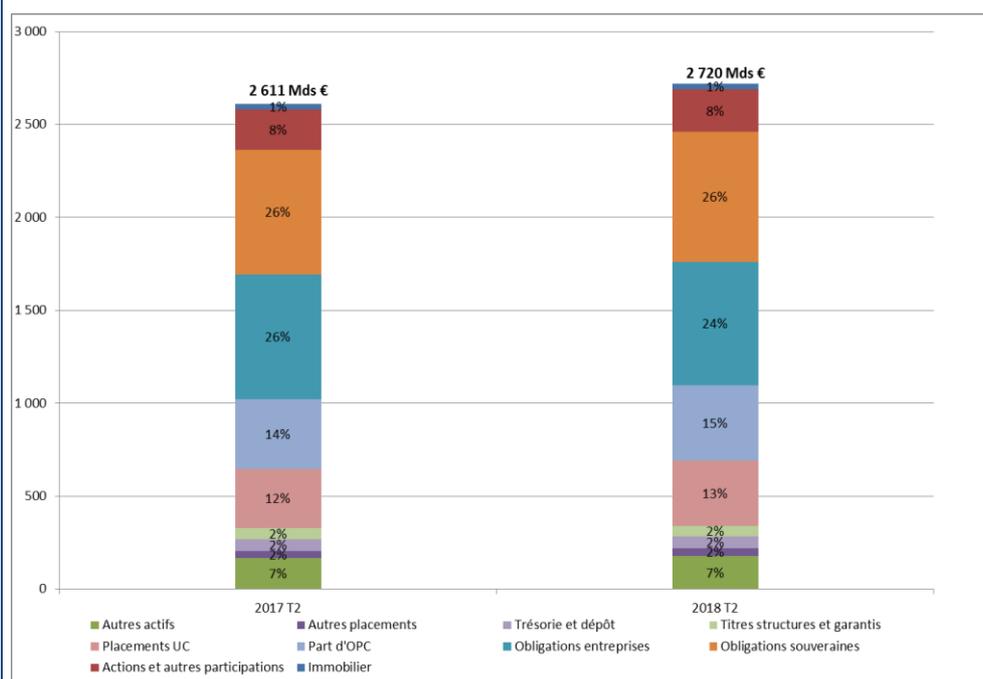
Source : Autorités Nationales Compétentes et EIOPA

2. Bilan des principaux organismes d'assurance agréés en France : composition, provisions techniques et placements

2.1 Composition du bilan



Graphique 14
Décomposition du passif



Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale
Note : La catégorie « Autres passifs » comprend également les « dettes subordonnées ».

Source : ACPR

2.2 Provisions techniques

Tableau 6
Provisions techniques par type d'activité
Du 1^{er} trimestre 2017 au 2^{ème} trimestre 2018,
en Mds€ et en pourcentage (%)

Provisions techniques	2017				2018	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Ratio PT / Total bilan						
Activité non vie	124,9 5%	121,9 5%	121,7 5%	117,6 4%	128,5 5%	126,6 5%
Activité vie (hors UC)	1 570,7 60%	1 566,5 60%	1 568,0 60%	1 596,1 60%	1 589,1 59%	1 596,2 59%
Activité santé	71,1 3%	71,2 3%	71,1 3%	73,9 3%	79,1 3%	79,4 3%
Activité en unité de compte	302,0 12%	309,9 12%	316,1 12%	331,0 12%	333,1 12%	342,9 13%
Total bilan	2 600,4	2 611,2	2 628,4	2 665,0	2 703,7	2 719,6

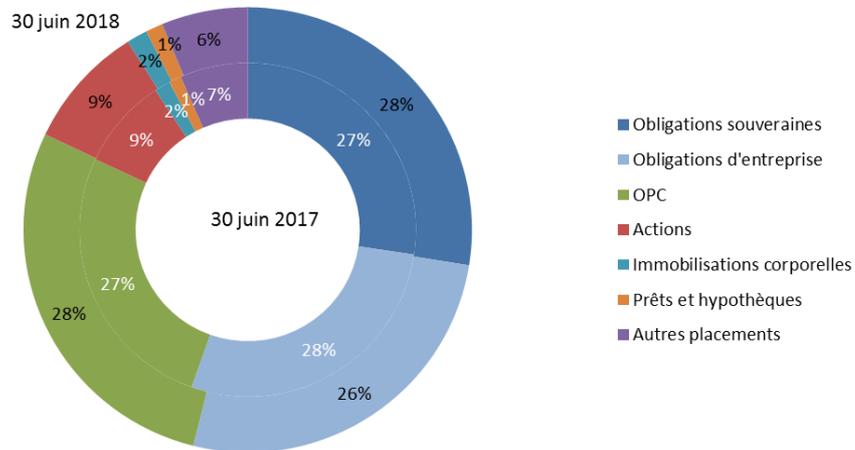
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

2.3 Placements

Graphique 15
Structure des placements
entre juin 2017 et juin 2018

Encours total de 2 547 Mds€

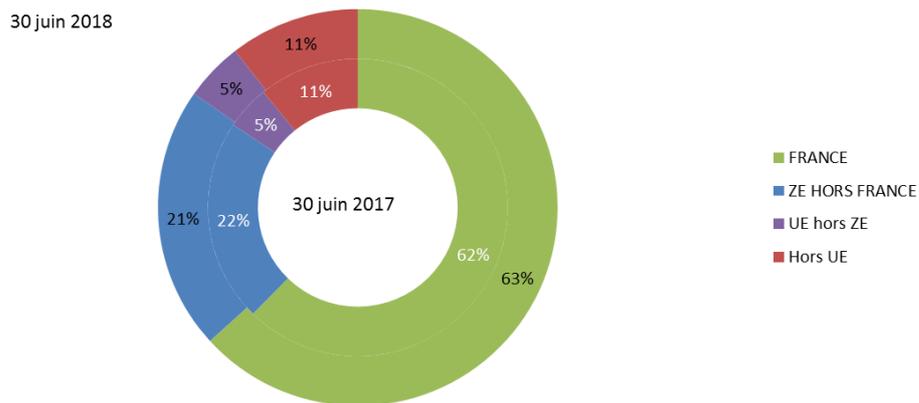


Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

Graphique 16
Expositions géographiques des placements,
entre juin 2017 et juin 2018

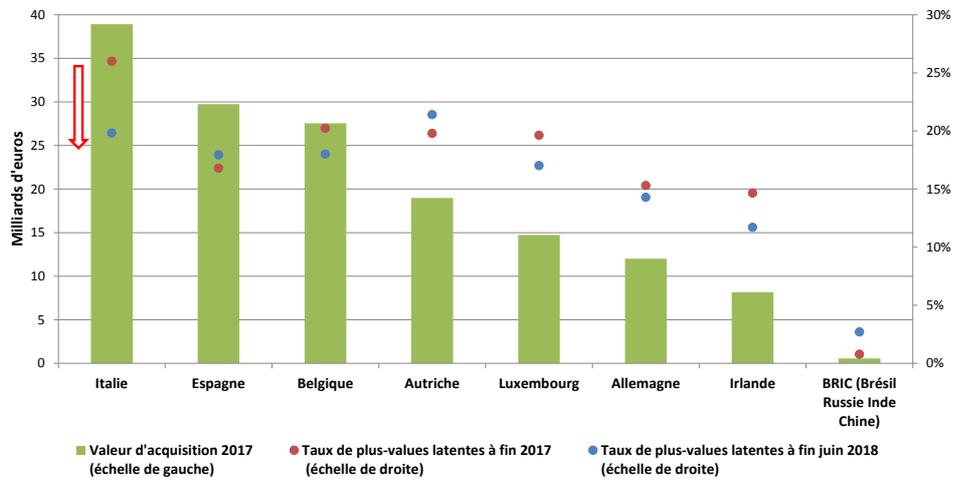
Encours total de 2 547 Mds€



Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

Graphique 17
Évolution des plus-values latentes,
sur les principales poches souveraines étrangères ou émergentes,
entre fin 2017 et fin juin 2018

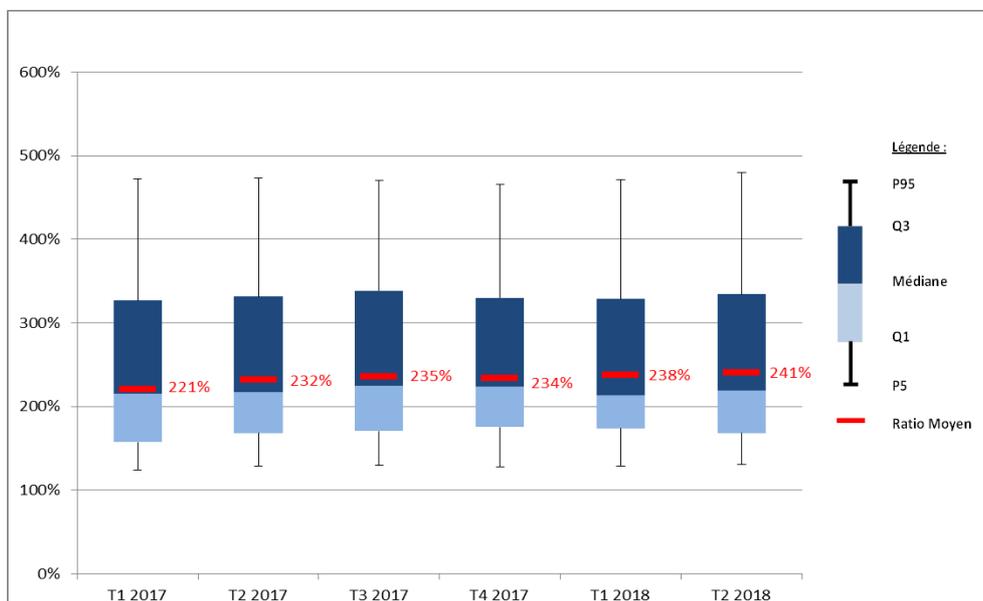


Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

3. Solvabilité des principaux organismes d'assurance agréés en France : Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum (MCR)

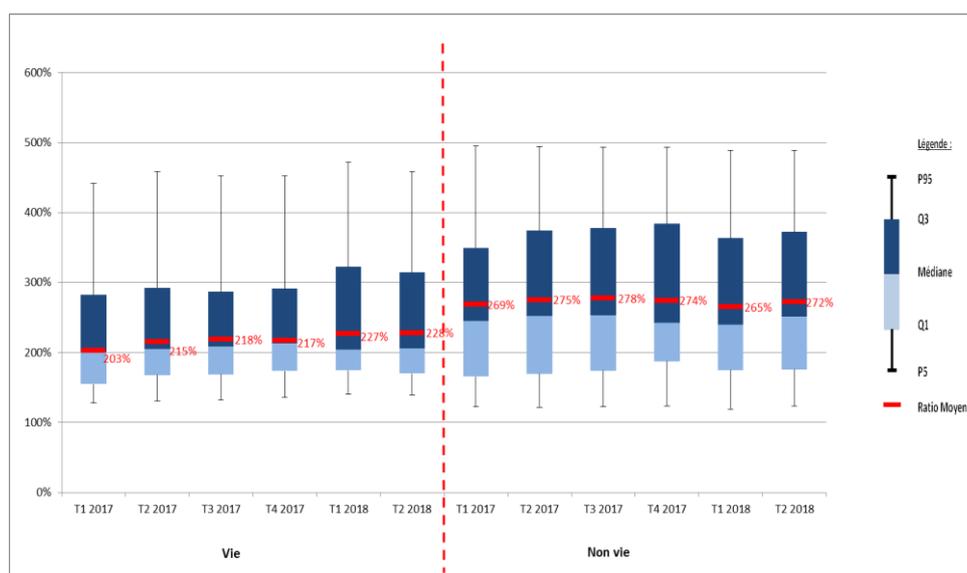
Graphique 18
Distribution des taux de couverture du SCR
 Du 1^{er} trimestre 2017 au 2^{ème} trimestre 2018



Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale
 Note : Taux de couverture calculé en tenant compte des mesures transitoires et de la correction pour volatilité

Source : ACPR

Graphique 19
Distribution des taux de couverture du SCR par type d'organisme
 (Vie - partie gauche / Non vie - partie droite)
 Du 1^{er} trimestre 2017 au 2^{ème} trimestre 2018

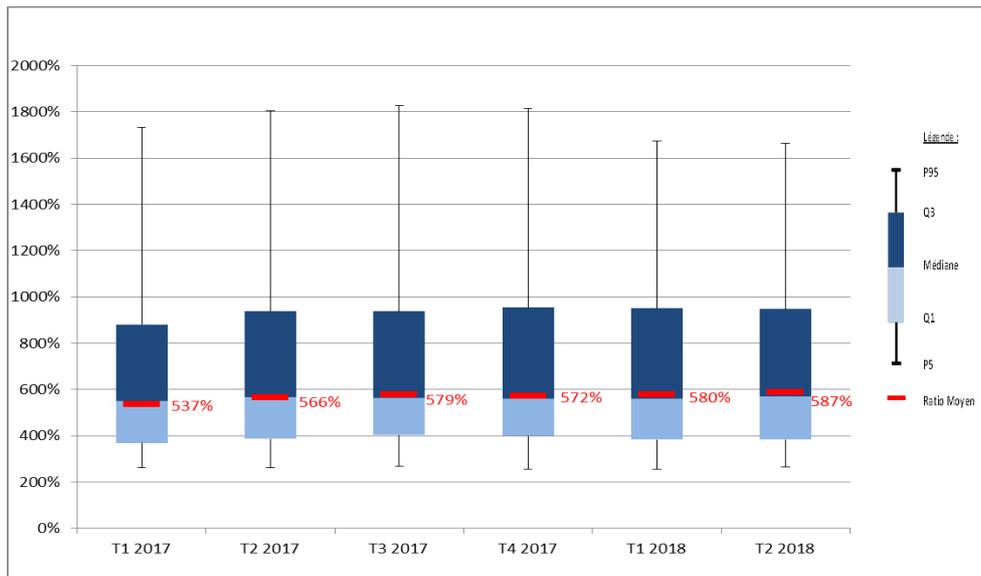


Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Note : Taux de couverture calculé en tenant compte des mesures transitoires et de la correction pour volatilité

Source : ACPR

Graphique 20
Distribution des taux de couverture du MCR
Du 1^{er} trimestre 2017 au 2^{ème} trimestre 2018



Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

Glossaire

EEE : Espace économique européen.

LE (Liberté d'établissement) : La liberté d'établissement est la faculté pour un opérateur d'un État membre de l'Espace économique européen (EEE) d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre à partir d'une succursale (dans ce territoire). Cette modalité du passeport d'une succursale, se développe depuis la mise en œuvre des directives concernant les services de paiement et la monnaie électronique à travers le recours à des agents mandatés (fourniture de services de paiement) et à des distributeurs (distribution de monnaie électronique).

LPS (Libre Prestation de Services) : La liberté de prestation de services est la faculté pour un organisme, dont le siège social ou une succursale est situé dans un État membre de l'Espace économique européen, d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre. Il s'agit donc de la faculté d'une entreprise de garantir à partir de l'État membre dans lequel elle est implantée un risque situé dans un autre État.

NSLT : « Non similar to life techniques », ou Santé similaire à la non-vie.

OPC : Organismes de placements collectifs, aussi appelés fonds d'investissement.

SLT : « Similar to life techniques », ou Santé similaire à la vie.

SNF : Sociétés non financières. Ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires (source : INSEE⁷).

UC : Unités de compte.

UE : Union européenne.

ZE : Zone euro.

⁷ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1218>

Périmètre de l'étude

L'étude présente la situation des assureurs en France au premier semestre 2018, avec des éléments de comparaison par rapport au premier semestre 2017. Elle se fonde sur les données trimestrielles remises dans le cadre du *reporting* prudentiel Solvabilité 2. Cette étude s'appuie ainsi sur les données les plus récentes, qui peuvent être revues à l'occasion de remises ultérieures.

Les données sont présentées sous la forme de graphiques et de tableaux pour les « principaux organismes » soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2 sur base sociale⁸, qu'ils soient agréés en tant qu'organismes vie, non vie ou mixte. Ils représentent environ 95% du marché français⁹.

Sauf indication contraire, l'ensemble des éléments présentés sont issus des remises trimestrielles au titre des années 2017 et 2018.

⁸ Organismes ne remplissant pas les conditions d'exemption de remise trimestrielle telles que définies dans les instructions ACPR n°[2016-I-01](#) et n°[2016-I-02](#).

⁹ Calculé par rapport au total de bilan des organismes assujettis au *reporting* Solvabilité II, qui eux-mêmes représentent 99,9% du marché français de l'assurance.

Compléments techniques

La réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation est un élément des fonds propres de base automatiquement classée en niveau 1. Elle se calcule par différence entre :

- D'une part, l'actif net (excédent d'actifs sur les passifs, valorisés selon les articles L.351-1 et R.351-1 du Code des assurances)
- Et, d'autre part, les éléments de fonds propres de base suivants :
 - les actions détenues en propre,
 - les dividendes prévus et distribués,
 - les autres fonds propres de base tels que définis aux articles 69 a) i à v), 72 a) et 76 a) du Règlement Délégué 2015/35 de la Commission complétant la directive Solvabilité 2 :
 - le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié (ou pour les mutuelles et entreprises de type mutuel, le fonds initial) ;
 - les cotisations des membres ou l'équivalent, libérés ;
 - les comptes mutualistes subordonnés et libérés ;
 - les fonds excédentaires non considérés comme des engagements d'assurance (cf. Art. R.351-21 du Code des Assurances) ;
 - et les actions privilégiées libérées, ainsi que leur compte de primes d'émission lié.
 - les autres fonds propres de base approuvés par le régulateur national,
 - et enfin certains éléments de fonds propres restreints relatifs aux fonds cantonnés sous condition.

Ainsi, par rapport au bilan comptable, la réserve de réconciliation correspond à la fois, après prise en compte de l'impôt différé, aux plus ou moins-values latentes (du fait du passage en valeur de marché des actifs), à l'écart entre les provisions comptables et la provision économique Solvabilité II (meilleure estimation augmentée de la marge pour risques) mais aussi à des éléments de fonds propres, tels que les réserves notamment, enregistrés dans les comptes sociaux mais qui ne sont pas singularisés en tant qu'éléments de fonds propres de base dans la directive Solvabilité 2.

Calcul du Minimum de Capital Requis (MCR)

Le Minimum de Capital Requis (MCR) est le montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel l'entreprise d'assurance ou de réassurance court un risque inacceptable en poursuivant son activité. Il est défini par les articles L352-5, L.352-5-1 et R.352-29 du Code des assurances ainsi que par les articles 248 à 253 des actes délégués. Il doit être couvert à tout instant et être déclaré trimestriellement.

Le calcul du MCR se décompose en trois étapes :

- Le « MCR linéaire » est la somme d'une partie non vie, obtenue comme une combinaison linéaire des meilleures estimations et des primes émises par ligne de métier, et d'une partie vie obtenue comme une combinaison linéaire des provisions techniques par type de contrats et des capitaux sous risque.
- Le « MCR combiné » applique au résultat du calcul précédent une contrainte pour le ramener entre 25 % et 45 % du SCR
- Le MCR est enfin obtenu après comparaison à une valeur plancher, dite « MCR absolu » (AMCR). Le MCR est ainsi égal au maximum entre cet AMCR et le MCR combiné.



4 place de Budapest
CS 92459
75436 PARIS CEDEX 09
Téléphone: 01 49 95 40 00
Site internet : <https://acpr.banque-france.fr/>